



Communiqué de presse du 12 septembre 2022



Mutations et affectations des personnels du second degré. Un enjeu majeur et une nécessité pour y arriver : des postes !

De plus en plus de personnels du second degré se retrouvent dans l'impossibilité de muter ou obtiennent des affectations non souhaitées. C'est une conséquence directe des politiques de suppressions continues de postes menées par les gouvernements successifs. Moins de postes de titulaires, c'est moins de possibilités de muter et donc moins de satisfaction.

À cela s'est ajoutée cette année la réforme des concours qui place une grande partie des fonctionnaires stagiaires à temps plein, réduisant encore les possibilités d'accueillir des titulaires dans les académies.

La FSU défend depuis toujours un service public de qualité. Le recrutement national par concours est un gage d'égalité sur tout le territoire. Par ses décisions et sa volonté affichée de recourir davantage aux non titulaires, le ministère a créé les conditions de la désorganisation du service public et de concurrence entre les personnels. Moins de postes de titulaires, c'est moins de possibilités de muter et donc moins de satisfaction.

Par ailleurs, les personnels n'ont plus aucune confiance en l'administration quant aux opérations de carrière. La loi de transformation de la Fonction publique a engendré une opacité totale : les personnels n'ont plus d'éléments de compréhension et de perspectives.

Le service public d'éducation a besoin de personnels formés sur tout le territoire et traités de manière équitable avec le rétablissement d'instances paritaires, où siègent les représentant·es des personnels. Les créations de postes sont un enjeu majeur et la clé pour que les conditions de mutation et d'affectation soient satisfaisantes pour les personnels.

La FSU réclame la création de postes en nombre suffisant pour couvrir les besoins du second degré (y compris les besoins en remplacement) sur tout le territoire.